

Club de BRETTEVILLE DU GD CAUX et S SOTTEVILLAIS

(copie aux équipes de la poule pour information)

Grand Quevilly, le 23/11/2022

**Objet : Décision Commission Sportive Régionale « rencontre non disputée »**

Bonjour,

Lors de la journée J6 (rang 5) Phase 1 , vous deviez joué le 20/11/2022 en R3M poule 3 , la rencontre :

**BRETTEVILLE DU GRAND CAUX 1 – S SOTTEVILLAIS 2**

Malheureusement, à cette date, la salle de Bretteville n'était pas disponible.

Le club de Bretteville a fait une demande de modification le 01 Novembre 2022. Cette demande n'étant pas conforme dans les dates proposées, le club de Sotteville et le responsable des reports ou modifications de rencontre ont envoyé, au club de Bretteville, dès le 02 Novembre 2022, une réponse indiquant qu'il fallait reformuler la demande, étant donné que des erreurs avaient été inscrites.

Le club de Sotteville a même proposé au club de Bretteville d'échanger directement pour convenir ensemble d'une solution.

Ces réponses sont restées sans retour jusqu'au samedi 19/11/2022.

N'ayant pas de solution, le 19/11/2022, le club de Bretteville a demandé si le club de Sotteville pouvait donc accueillir, LE LENDEMAIN, cette rencontre. Malheureusement, la salle du S SOTTEVILLAIS n'était pas disponible.

Au vu des éléments en sa possession, la Commission Sportive Régionale estime que le club de Bretteville est responsable du non-déroulement de cette rencontre. Avec les deux retours négatifs à la demande initiale, le club de BRETTEVILLE aurait du reprendre le contact et bien avant la veille de la rencontre...

Pour cela, la Commission Sportive Régionale prononce le forfait de l'équipe de Bretteville du Grand Caux 1 pour cette 6<sup>ème</sup> journée. **Le score de la rencontre sera donc de 14/F et 0 point rencontre.**

De plus, ce forfait simple entraîne une **pénalité financière de 50 €.**

Il est à regretter que les démarches n'aient pas été plus « suivies ». Le fait de ne pas relancer la demande plus tôt était pour nous, synonyme de solution trouvée. De plus, si aucune solution n'avait été trouvée entre les deux clubs, nous aurions pu aider à trouver une salle disponible, dans un autre club (cela a déjà fait auparavant) ; mais pour cela encore aurait-il fallu en être informé.

Enfin, **nous demandons au club de S SOTTEVILLAIS de bien vouloir nous transmettre une composition d'équipe pour cette journée, pour son équipe 2.**

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments sportifs les meilleurs.

Marc Dupuy, responsable de la Commission Sportive Régionale.